



AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 126

7 mai 2013

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DU MARCHÉ HORS COTE (« ID MHC »)

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») désire informer ses membres compensateurs qu'une modification des seuils minimums exigés lors de la compensation des ID MHC qui sont des options sur actions et sur fonds négociés en bourse a été adoptée et entrera en vigueur le **8 mai 2013**. À partir de cette date, ces seuils seront de **100 contrats**.

Pour toute question ou tout commentaire au sujet de cet avis, veuillez communiquer avec les services aux membres de la CDCC ou envoyer un courriel à cdccops@cdcc.ca.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5ième étage	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545

www.cdcc.ca